

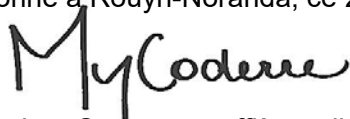
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 934, RUE DE CLÉRICY  
(QUARTIER DE CLÉRICY)**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 23 août 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par la **Ville de Rouyn-Noranda relativement à la propriété située au 934 de la rue de Cléricy** (lot 4 820 693 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'installation projetée d'un conteneur (abri pour patinoire) dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- le conteneur (abri pour patinoire) serait situé sur un terrain sans bâtiment principal, ce qui est prohibé;
- le conteneur (abri pour patinoire) ne serait pas recouvert de revêtement, ce qui est prohibé.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'installation d'un conteneur (abri pour patinoire), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28<sup>e</sup> jour de juillet 2021



Myriam Coderre, greffière adjointe